

L'ancien ministre Jean-Michel Baylet visé par une plainte pour viols sur mineur

PAR LÉNAÏG BREDOUX ET DAVID PERROTIN
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 3 MARS 2021



Jean-Michel Baylet, actuel maire PRG de Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne). © Lionel BONAVENTURE / AFP

Figure des radicaux de gauche et puissant patron de presse, Jean-Michel Baylet a été auditionné fin février par la brigade des mineurs de Paris après une plainte déposée pour viols et agressions sexuelles sur mineur de 15 ans. Des accusations qu'il conteste. La plaignante témoigne auprès de Mediapart.

«Cela devenait étouffant. Je pense que je l'ai toujours eu dans un petit coin de ma tête depuis toutes ces années. Et un jour, c'est une évidence, il faut que ça sorte. » Nathalie Collin, 52 ans, a accepté de revenir auprès de Mediapart sur la plainte qu'elle a déposée contre l'ancien ministre Jean-Michel Baylet. Une nouvelle étape dans ce qu'elle considère être un « processus de libération » pour enfin admettre « qu'elle est une victime ».

Une enquête confiée à la brigade de protection des mineurs a été ouverte le 9 juin 2020 des chefs de viols sur mineur de 15 ans et agressions sexuelles sur mineur

de 15 ans. D'après nos informations, confirmant celles de l'AFP, l'actuel maire PRG de Valence-d'Agen, 74 ans, a été entendu le 25 février à Paris.



Jean-Michel Baylet, actuel maire PRG de Valence d'Agen (Tarn-et-Garonne). © Lionel BONAVENTURE / AFP

Sollicité à plusieurs reprises par Mediapart, Jean-Michel Baylet n'a pas donné suite. Il est présumé innocent. Dans un communiqué, le propriétaire et président du groupe de presse *La Dépêche du Midi* a fait savoir par l'intermédiaire de son avocat M^eJean-Yves Dupeux avoir « *formellement contesté ces allégations mensongères et apporté toutes les précisions nécessaires* » sur ces faits « *qui se seraient déroulés il y a quarante et un ans* ». « *Il est ressorti libre de toute procédure judiciaire et sans mise en examen après avoir répondu à toutes les questions que l'enquêteur pouvait formuler* », précise son conseil (voir notre Boîte noire).

Cette audition libre fait suite à la plainte déposée le 12 août dernier par Nathalie Collin, la fille d'Yvon Collin, ancien sénateur, longtemps très proche de Jean-Michel Baylet avant que les deux camarades du Parti radical de gauche (PRG) se brouillent.

Interrogée ce jour-là pendant près de quatre heures dans les locaux de la brigade des mineurs, la plaignante a relaté ses souvenirs d'enfance. Des « *flashes* » de ce qu'elle pensait être « *une grande histoire d'amour* » avec Jean-Michel Baylet alors qu'elle avait douze ans et lui trente-cinq. Elle explique aussi avoir mis du temps à comprendre qu'il s'agissait de « *viols* », selon les termes qu'elle emploie : « *Au-delà d'être l'employeur de mon père, il est progressivement devenu l'ami incontournable de la famille, l'ami de confiance, celui dont on pense que l'on n'aura jamais rien à craindre* », explique-t-elle dans un témoignage écrit envoyé à son avocate.

Après un très long cheminement, Nathalie Collin revisite les souvenirs de cette époque. Les week-ends passés avec Jean-Michel Baylet, le contexte des années 1980 où, *« comme ce que décrit Camille Kouchner »* dans son livre-événement *La Familia grande* (Seuil, 2021), tout le monde *« est nu »* dans un environnement *« très festif »*. *« À ces occasions, j'étais seule avec lui. Il avait trente-cinq ans, il n'avait pas d'enfant. Moi je n'avais que douze ans, et j'étais une enfant »*, expose-t-elle en accusant l'ancien ministre de l'avoir *« régulièrement violée »* lors de différents séjours qu'elle situe entre 1980 et 1984.

Elle se souvient par exemple de ces vacances qu'elle a passées en compagnie de ses parents, et en Grèce, dans la maison familiale et sur le bateau de Jean-Michel Baylet. D'autres amis sont présents. *« J'ai des souvenirs de quelques ébats dans sa chambre, sur son lit, sur le bateau »*, peut-on lire sur le procès-verbal d'audition consulté par Mediapart.

« Pour les ébats, il y avait des masturbations de lui sur moi, moi sur lui, je ne me souviens pas clairement. Il y avait des baisers. Il n'y a jamais eu de pénétration pénienne. Il m'a pénétrée avec ses doigts. J'ai des souvenirs de son lit dans sa chambre en Grèce », confie Nathalie Collin à la capitaine de police, tout en décrivant minutieusement la chambre en question. *« Je pense que dans sa chambre, je devais arriver en maillot de bain mais je ne me souviens pas comment je finissais par être entièrement nue. Est-ce lui qui me déshabillait ou moi ? J'ai l'image de moi nue et je le vois également nu »*, ajoute-t-elle.

La plaignante détaille ensuite ses vacances à Font-Romeu (Pyrénées-Orientales), lorsqu'elle apprend à skier et obtient ses trois étoiles. Elle se souvient d'avoir été seule avec l'ancien sénateur avant que sa sœur et son père ne les rejoignent. Elle évoque un nouvel épisode lors du trajet pour y aller avec Jean-Michel Baylet selon les déclarations faites à la police. *« Il s'était donc arrêté au bord de la route pour me caresser. Je ne sais plus s'il m'avait déshabillée en entier, je ne pense pas, mais suffisamment pour avoir accès à mon sexe. Une voiture a ralenti en passant près*

de nous et du coup il a tout arrêté et on est reparti. [...] Je me souviens, on était parti en De Tomaso, une voiture de sport. »

Lors de son audition, Nathalie Collin évoque aussi des moments passés à Paris avec Jean-Michel Baylet. Ses escapades *« au Lido, à Versailles, à l'Assemblée nationale »*, lorsqu'il était député. Mais aussi une nuit dans son appartement qu'elle aurait passée avenue Montaigne. *« Ce jour-là, j'ai un souvenir, je crois qu'il était prêt à me pénétrer, mais il a dit "non, il ne faut pas" »*, relate-t-elle à l'enquêtrice avant de décrire les nuits passées dans son logement toulousain, boulevard de Strasbourg.

« On dormait tous les deux toute la nuit. Il se passait toujours la même chose en fait un peu. Il y avait des baisers, des câlins, c'était tendre, il n'y avait aucune violence, mais j'avais douze ans. Il n'y avait pas de menace non plus. Il me masturbait. Je ne me souviens pas l'avoir masturbé, mais peut-être. J'ai le souvenir de son sexe [...] je me souviens de baisers dans l'oreille, de sa langue dans l'oreille », selon le procès-verbal.

Pendant deux à trois ans, lorsqu'elle a entre douze et quatorze ans, Nathalie Collin croit vivre *« une histoire d'amour »*. *« J'ai le souvenir, je ne sais pas s'il est fantasmé, qu'il me disait qu'on allait se marier »*, se remémore-t-elle.

La mémoire de Nathalie Collin est parfois lacunaire. Certains détails lui échappent, des dates manquent, et la version des différents membres de la famille ne coïncide pas sur tout. Elle dit : *« Je suis incapable de dater, même toutes les sorties, les vacances. Il n'y*

a pas de chronologie. Je peux raconter les moments. Mais pas chronologiquement... Cela fait quelques années quand même », confie-t-elle à Mediapart.



Jean-Michel Baylet sur une photo qui aurait été prise en Grèce en 1981. © Mediapart

Malgré les décennies passées, cette kinésithérapeute de profession a tout de même retrouvé certains éléments matériels qu'elle a fournis aux enquêteurs et que Mediapart a pu consulter. Des photos d'abord : on y voit les membres de la famille en Grèce, et sur le bateau de Jean-Michel Baylet, des scènes festives avec les amis présents.

Sur l'une d'elles, retrouvée dans les affaires de sa mère, on voit deux personnes au loin, allongées sur le pont du bateau, l'une à côté de l'autre : un adulte sur le dos, avec, collée à lui, la tête reposant sur son torse nu, une jeune fille sur le ventre, redressée sur ses avant-bras et le haut du corps dénudé. Au dos, une date : 1981. Nathalie Collin, son père et sa sœur reconnaissent l'adulte comme étant Jean-Michel Baylet. À ses côtés, Nathalie.

Sur un autre cliché, celle-ci apparaît face à l'objectif, toujours dénudée. Elle a 13 ans, elle est formée.

Interrogé sur ce point précis, Jean-Michel Baylet n'a pas donné suite. Son avocat Jean-Yves Dupeux nous a expliqué qu'il ne « *souhaite pas en dire davantage car [il] n'étai[t] pas présent lors de son audition* ». « *Mais nous verrons, lorsque nous prendrons connaissance de cette plainte, si nous portons plainte pour dénonciation calomnieuse* », précise-t-il auprès de Mediapart.

La plaignante a aussi remis aux enquêteurs la copie d'une lettre diffusée en 2002 par le docteur Jean-Claude Guy, un ancien ami de Jean-Michel Baylet, qui aurait lui aussi été présent lors du séjour en Grèce. Dans ce courrier envoyé au procureur de la République de Montauban et aux élus locaux, le docteur, décédé depuis, dit avoir été témoin direct des agissements du patron de *La Dépêche* quand celui-ci l'a invité « *à passer une quinzaine de jours de vacances sur son île grecque de Spetsai, en mer Égée, à l'entrée du golfe de Nauplie* ». Il détaille plus particulièrement une journée en mer avec lui, Yvon Collin et sa fille, et la compagne de l'époque de Baylet. Il la date en 1978, alors que Nathalie est certaine que le séjour a eu lieu en 1981.

« *Alors que les invités de JMB se tenaient sur le pont supérieur du bateau, Monsieur JMB et la fillette des époux Colin [sic] étaient pour leur part situés sur le pont inférieur de telle manière que chacun des invités pouvait les voir. Ainsi j'ai pu voir que JMB étreignait la fillette et se livrait à des attouchements sexuels, décrit le médecin. Et de détailler : en particulier, j'ai pu voir que Monsieur JMB introduisait ses doigts dans le vagin de la fillette. Je précise que cette scène s'est prolongée durant près d'une heure.* »

Il écrivait par ailleurs « *que l'ensemble des personnes présentes à bord n'ont pu ignorer ce qui se passait, aucune d'entre elles, pas même les parents de la fillette (époux Colin) n'ont manifesté leur opposition* » : « *Par la suite, et tout au long de notre séjour sur l'île, j'ai pu observer que Monsieur JMB se livrait régulièrement à de semblables agissements sur la fillette.* »

Interrogé par Mediapart, Yvon Collin affirme n'avoir jamais rien remarqué. « *Depuis, évidemment, je culpabilise* », affirme le père. Les autres témoins qui auraient été présents sont soit décédés, soit injoignables.

À l'époque, cette missive est une petite bombe locale. D'autant que le docteur Guy, en froid avec Jean-Michel Baylet, tente d'alerter le plus de monde possible. « *Il était venu me voir pour me livrer son témoignage. Dans une petite commune de 5000 habitants, on se souvient de ça* », raconte un ancien élu

local. « J'avais eu sa lettre entre les mains mais aussi des photos de Baylet avec la petite fille sur le bateau », explique-t-il à Mediapart.

Alain Rigolet, préfet du Tarn-et-Garonne à l'époque, dit lui aussi avoir été mis au courant. « J'ai effectivement entendu parler de cette rumeur, qui était de notoriété publique, précise-t-il. Mais cela n'était pas suffisant pour faire un article 40. Je me suis dit que cela pouvait être vrai comme faux. Il n'y avait rien d'étayé. »

Le médecin appelle aussi Annie Gourgue, la présidente d'une association de protection de l'enfance à Agen, La Mouette. « Un médecin ami de Baylet m'a appelée au téléphone, pour me parler d'un voyage en bateau, et me dire que Baylet sortait avec une petite de 13 ans, raconte-t-elle à Mediapart. Je lui ai dit : il est bien tard pour dévoiler ces faits et vous devez prendre vos responsabilités, et les signaler. »

Le 26 septembre 2002, le docteur Guy adresse donc un courrier à plusieurs conseillers généraux et élus du Tarn-et-Garonne puis l'envoie à Fernand Cortès, un militant local tendance extrême droite. Ce dernier reprend alors son témoignage dans un article qu'il publie dans son journal Le Pileri. Interrogé par Mediapart, Cortès refuse d'être cité et renvoie vers sa publication de l'époque.

Cette fois-ci, Jean-Michel Baylet contre-attaque. L'ancien sénateur, rejoint par la famille Collin, porte immédiatement plainte pour diffamation et gagne ses deux procès. En première instance en avril 2004 et en appel le 12 mai 2005. En cause, selon l'arrêt de la cour d'appel de Toulouse consulté par Mediapart, la diffusion par mail « auprès d'un certain nombre d'élus du Tarn-et-Garonne d'un écrit rédigé par Monsieur Jean-Claude Guy l'accusant d'avoir commis des actes pédophiles sur Nathalie, la fille mineure d'un de ses anciens collaborateurs ».

Le médecin explique alors « avoir seulement adressé son courrier au procureur de la République de Montauban » et que « son ami Fernand Cortès-Bernad » l'a diffusé « à son insu ». Il n'apporte aucun élément pour appuyer ses dires. Les deux hommes sont condamnés. La cour a en effet estimé que Fernand

Cortès « n'avait pas offert de rapporter la preuve de la vérité des faits dénoncés » et qu'il s'agissait de « diffamation ».

D'ailleurs, à la même période, Nathalie Collin dit avoir été auditionnée par la gendarmerie de Toulouse. Mais elle dément toutes les accusations. « Je n'ai rien dit à ce moment-là. Je n'en étais pas capable. On m'a posé la question et moi-même je n'ai rien raconté », explique-t-elle aujourd'hui. Sa sœur Céline s'en souvient : « Ma sœur m'avait raconté l'audition mais elle avait protégé tout le monde. Elle a surtout protégé mon père. Elle ne voulait pas nuire à la carrière politique de mon père. »

Ni Jean-Michel Baylet, ni Yvon Collin n'ont été auditionnés à cette époque pour s'expliquer sur les accusations du docteur Guy. La trace de l'audition de Nathalie Collin est quant à elle introuvable. Sollicités, ni le parquet de Toulouse, ni celui de Montauban, n'ont pu mettre la main dessus.

Un « poney » en guise de cadeau d'anniversaire

À l'époque, personne, dans l'entourage des Collin, ne songe à questionner Nathalie. Pour eux, c'est une évidence : le docteur Guy se venge d'un différend personnel avec Baylet et *Le Pileri* est une feuille de chou d'extrême droite, qui s'attaque à des opposants politiques.

Questionnés depuis par les enquêteurs, Yvon Collin, le père, et Céline, la sœur de Nathalie, ne se souviennent d'aucun geste violent. Ils attestent en revanche de la place qu'occupait Jean-Michel Baylet dans la famille. À l'époque, le père Collin est fasciné par celui qui est son mentor en politique – « il m'a fait sénateur » quelques années plus tard, dit-il –, et la mère est souffrante (elle n'a pas été interrogée par la brigade des mineurs). Le couple, qui ne s'entend plus très bien depuis quelque temps, se séparera peu après.

Alors Baylet était « un peu comme un oncle », nous indique Yvon Collin, « comme un tonton », dit une fille Collin. Selon les membres de la famille, il venait dîner le vendredi soir, et repartait parfois avec Nathalie pour le week-end ou les vacances – où les Collin vont chez « l'ami de la famille ». « Il faisait tellement partie

de notre vie, de la famille, il était là tous les week-ends », affirme auprès de Mediapart Céline, la sœur de Nathalie, de six ans sa cadette.

Et puis, se souvient-elle, « *c'était le Père Noël* ». Selon les trois membres de la famille Collin interrogés, Baylet, riche et généreux, venait souvent avec des cadeaux. Surtout pour Nathalie. Ils évoquent une chaîne hi-fi pour Noël, une peluche pour son opération de l'appendicite, une tenue de ski flambant neuve, ou même un poney pour son anniversaire !

« *Dans mes souvenirs de petite fille de six ans, je n'ai jamais rien remarqué, rien relevé*, raconte Céline, la cadette. *Je me souviens seulement que ma sœur était très gâtée par Jean-Michel Baylet. J'estimais juste qu'elle avait plus de cadeaux que moi, c'était purement matériel, mais tout semblait par ailleurs normal.* »

« *Nathalie m'a dit qu'elle avait l'impression d'être une princesse*, dit aussi son amie d'enfance, Karine, qui l'a connue quelques années plus tard et qui est restée très proche d'elle. *Il fallait voir la place de Jean-Michel Baylet dans cette famille...* » « *Baylet a une forte personnalité* », explique aussi une ex-collaboratrice d'Yvon Collin.

Plusieurs membres de la famille utilisent même le terme « *d'emprise* » pour décrire leur relation avec Jean-Michel Baylet. En raison du caractère, fort, de l'ancien ministre, de son pouvoir en Occitanie – en politique comme dans les affaires –, et de l'ascendant qu'il avait à l'époque sur Yvon Collin.

« *Il y avait deux faces : le Baylet copain, et l'intransigeance dès qu'on était dans une relation professionnelle. Je me faisais engueuler régulièrement, c'était parfois humiliant* », prétend Yvon Collin, qui fut un temps son directeur de cabinet. Ils se sont fâchés à mort depuis, et dans le marigot politique local et national, la brouille entre les deux hommes est connue de tous. Yvon Collin, qui **a été condamné** pour corruption à deux ans de prison et à cinq ans d'inéligibilité en appel, ne décolère pas contre son ancien patron. Un élément qui a parfois fait dire à

ceux qui étaient informés des accusations de Nathalie qu'il pouvait s'agir d'une cabale politique ou d'un règlement de comptes entre deux ex-camarades.

La fille ne s'est jamais publiquement mêlée de cette affaire. Au début des années 2010, Nathalie, qui affirme ne plus avoir vu Baylet depuis son adolescence, accepte d'ailleurs de déjeuner avec lui. Il est alors président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne — ils se sont croisés par hasard, en décembre 2012, lors d'une inauguration, et il l'a invitée avec sa sœur Céline. Quand elle le voit, Nathalie Collin ne lui dit rien des accusations qu'elle a depuis portées contre lui. « *J'étais encore flattée, contente. L'emprise avait encore son effet. Même s'il était sorti de ma vie* », explique-t-elle à Mediapart.

C'est en septembre 2016 que tout remonte à la surface, d'après le récit qu'elle a fait aux policiers, à son avocate et à Mediapart. Au cours d'un déjeuner, elle se confie à son père. Puis à sa sœur et sa meilleure amie. Tous nous l'ont confirmé. Elle en parle à son compagnon et à son fils. « *Avant j'étais dans le déni* », dit Nathalie. Toute sa famille la soutient aujourd'hui.

Sa parole se libère de plus en plus : quelques mois plus tard, en mai 2017, elle affirme avoir écrit un très long SMS à Jean-Michel Baylet – il est alors ministre de François Hollande. Selon le texte qu'elle nous a fourni, et qu'elle signe de son nom, Nathalie Collin lui aurait envoyé le message suivant : « *Mon cerveau, durant 36 ans, sans doute pour me protéger, n'a pas voulu voir ce qui s'était passé.* » Plus loin : « *Mesures-tu au moins les dégâts que tu as causés ? Mesures-tu qu'au-delà des actes que tu m'as fait subir, tu as volé ma naïveté, mon enfance, et abîmé à tout jamais ma personne.* »

Selon Nathalie, Baylet aurait répondu plusieurs jours après en lui demandant qui elle était. Interrogé, l'ancien ministre ne nous a pas répondu et n'a pas confirmé avoir bien reçu ce message.

Dans ce texte, elle menace à demi-mots d'une plainte, ou d'une divulgation à la presse « *s'il devait m'arriver quelque chose à moi ou à l'un des miens* ». Encore aujourd'hui, Nathalie Collin dit qu'elle a « *peur* ». Sa sœur Céline aussi.

« Nathalie Collin ne pouvait pas le faire avant, c'est souvent très long d'appriivoiser ces faits, de trouver la force et le courage, explique son avocate Zoé Royaux, par ailleurs porte-parole de la Fondation des femmes. Il fallait dépasser l'angoisse de prendre la parole face à un homme puissant : elle avait peur de ne pas être crue, comme toutes les victimes, et d'être victime d'une procédure bâillon. Aujourd'hui, elle a dépassé cette double angoisse. » La Fondation accompagne Nathalie Collin depuis plusieurs semaines, comme elle le fait dans certains dossiers très exposés ou en partenariat avec des associations, selon sa présidente Anne-Cécile Mailfert – en cinq ans, environ 400 femmes ont été accompagnées de la sorte dans leur parcours judiciaire.

Dans la région de Toulouse, Jean-Michel Baylet a une réputation de forte tête. Il se dit aussi qu'il détient tous les leviers du pouvoir. Qu'il est très puissant – patron de presse, élu depuis des décennies, **franc-maçon**... Que ses ennuis judiciaires se sont conclus par des non-lieux et qu'ils n'ont jamais empêché son ascension politique.

Dans le Tarn-et-Garonne, Baylet est incontournable. L'an dernier, il a été réélu maire de Valence-d'Agen. Preuve d'une popularité persistante. Mais son opposante municipale dénonce, elle, un climat tendu. Elle affirme même que quand elle s'est présentée, des habitants l'ont mise en garde : « On m'a dit qu'on ne pouvait pas monter de liste concurrente car on serait menacés, voire poussés à déménager, raconte Corinne Dubois à Mediapart, par ailleurs policière de métier. Les gens ont peur du maire. »

Certains colportent depuis près de vingt ans les mêmes histoires, en les déformant, les exagérant ou les falsifiant parfois, dans un concert de rumeurs qui visent, souvent, à déstabiliser Jean-Michel Baylet et qui n'ont jamais été établies.



Fresque apposée au fronton de Valence-d'Agen en l'honneur de l'adjoint en question. © Mediapart

Par ailleurs, certains événements, parfois tragiques, ont laissé un souvenir ému aux habitants de la ville au début des années 2000. Il y a notamment eu **l'assassinat devant chez lui** du secrétaire général de la mairie de Valence-d'Agen, et la mise en cause d'un adjoint de la ville dans une affaire de pédocriminalité – il s'est suicidé.

Il « *était mon ami* », déclare alors Baylet, qui **dénonce** une « *ambiance délétère* » et parle d'une « *campagne calomnieuse* ». Le **compte rendu des obsèques** dans *La Dépêche du midi* évoque une « *démolition, destruction, délation et dénonciation* » : « *Un homme est mort, tué par le doigt pointé* », affirme le journaliste. Une fresque en l'honneur de cet adjoint a été peinte à l'époque à Valence-d'Agen.

Interpellé par l'association de protection de l'enfance La Mouette qui affirme avoir reçu des témoignages de victimes, Baylet répond dans un courrier dont nous avons obtenu copie, en parlant d'un « *procès digne de l'inquisition* ».

Ses opposants locaux apprennent aussi à cette époque l'existence de **l'affaire Bernadette Bergon** du nom d'une collaboratrice de Jean-Michel Baylet. Une enquête préliminaire avait été ouverte en février 2002 après qu'elle l'eut accusé de « *coups* », selon le PV de son audition de l'époque. Et l'affaire avait été **évoquée** dans la presse, dans *Paris-Match* et même à la Une de *France Soir*.

Elle s'est soldée par un classement sans suite et une transaction financière entre elle et le maire de Valence-d'Agen.

Un accord révélé dans la presse en 2016 (**sur le site Buzzfeed**) et qui sera popularisé quelques mois plus tard à la tribune de l'Assemblée nationale par Isabelle Attard, alors députée et actrice de l'affaire Denis Baupin. « *On peut tout romancer mais il y a eu une instruction judiciaire dans cette affaire et elle a été classée sans suite* », avait alors répondu Jean-Michel Baylet.

À l'époque, l'écologiste est bien seule à protester publiquement contre Baylet. Dans les ministères et dans les rangs du PS, le fidèle allié radical vaut cher pour le pouvoir déjà très impopulaire et contesté en son sein. Baylet, qui avait déposé plainte en diffamation contre Attard, la retirera discrètement en 2018.

« *J'ai déjà lancé auprès de mes collègues : "Il n'y a que moi que cela gêne ?" La réponse était un mélange de fatalisme et d'impuissance* », se souvient Laurence Rossignol, alors ministre des droits des femmes.

Ce n'est que quelques mois plus tard qu'elle est interpellée par Yvon Collin, son collègue du Sénat. Ce dernier n'y tient pas : depuis que sa fille s'est confiée à lui, il multiplie les rendez-vous, il se livre à de nombreux élus, et même à des journalistes, sans que Nathalie Collin en soit toujours informée, et même d'accord. Il le précise d'ailleurs à ses interlocuteurs : je vous raconte ce qu'elle dit mais elle ne veut pas porter plainte, dit-il en substance.

« *À l'époque, on était dans l'idée qu'il fallait respecter le silence de la victime* », se souvient Rossignol. Attard, aussi, est prévenue : « *Je me suis sentie impuissante puisque ce n'est pas Nathalie Collin qui est venue me voir. Et comment je peux en parler si elle n'a pas l'intention de porter plainte ? Cela serait horrible de le faire à sa place... Cela fait quatre ans et demi que j'ai un goût d'inachevé.* »

Des « radicaux », parfaitement au courant de la brouille Baylet-Collin et des démêlés judiciaires de ce dernier, sont aussi mis dans la confidence. Le sénateur Jean-Claude Requier a été alerté « *il y a peut-être un an* », mais n'a pas réagi. « *Yvon Collin ne m'avait pas*

donné beaucoup de détails », explique le président de groupe radical au Sénat. « *Mais je ne me mêle pas de ce genre d'affaires, je ne me mêle pas de la vie privée des gens* », justifie-t-il.

Yvon Collin l'a aussi confié à l'ex-sénatrice Françoise Laborde « *il y a deux ou trois ans dans un taxi* » alors qu'ils se rendaient au Palais du Luxembourg. « *Si cela avait concerné un enfant, je l'aurais immédiatement signalé à la justice. Mais sa fille était maintenant adulte* », explique l'ancienne élue. « *C'était à elle de décider si elle était prête à saisir la justice.* »

Quant à Ségolène Royal, elle aurait conseillé à Yvon Collin d'écrire au procureur de la République – interrogée par Mediapart, elle ne s'en souvient pas mais rappelle qu'elle donne toujours cette recommandation. Nicole Belloubet, alors garde des Sceaux, a aussi été alertée – elle a même été destinataire d'un courrier en recommandé adressé par Yvon Collin le 8 mars 2020. Le sénateur écrit le même jour au procureur de la République de Paris, au titre de l'article 40, cette fois avec l'accord de sa fille.

C'est cette lettre qui déclenchera l'ouverture d'une enquête préliminaire en juin 2020, conformément à la pratique du parquet de Paris de procéder à des investigations même quand les faits présumés sont prescrits. Puis l'audition de Nathalie Collin en août, au terme de laquelle elle a porté plainte.

Boîte noire

Contacté à plusieurs reprises par SMS, Jean-Michel Baylet n'a pas donné suite à notre demande d'entretien.

Son avocat Jean-Yves Dupeux nous a fait savoir que son client ne souhaitait pas répondre à nos questions. Il nous a renvoyé vers le communiqué suivant : « *Monsieur Jean-Michel Baylet a été entendu le 25 février 2021, dans le cadre d'une audition libre, par un fonctionnaire de police qui avait reçu pour mission d'enquêter à la suite d'une accusation sur des faits de nature sexuelle qui se seraient déroulés il y a 41 ans. Il a formellement contesté ces allégations mensongères et apporté toutes les précisions nécessaires. Il est*

ressorti libre de toute procédure judiciaire et sans mise en examen après avoir répondu à toutes les questions que l'enquêteur pouvait formuler. »

Contacté une nouvelle fois mercredi, M^e Jean-Yves Dupeux a fait savoir que son client ne souhaitait pas répondre à Mediapart. « *J'ai communiqué vos questions. Monsieur Baylet ne souhaite pas y répondre* », a-t-il indiqué.

Jean-Michel Baylet est présumé innocent.

Nous avons rencontré Nathalie Collin le 28 janvier, dans les locaux de Mediapart à Paris.

La transaction secrète entre Jean-Michel Baylet et Bernadette Bergon avait été révélée en 2016 par les journalistes Marie Kirschen et David Perrotin sur BuzzFeed.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.